

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

64021015 Pt Pâte

9564021015

|                |         |                   |            |
|----------------|---------|-------------------|------------|
| spécification  | 2054212 | Date de révision  | 20.10.2011 |
| Version        | 4.0     | Date d'impression | 11.11.2011 |
| N° du matériau | 1327212 | Page              | 1 / 10     |

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

N° du matériau : 1327212  
Nom commercial : 9564021015  
64021015 Pt Pâte

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Préparation contenant des métaux pour la fabrication de composants pour l'industrie électronique.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH  
Electronic Material Systems  
Rodbacher Chaussee 4  
63457 Hanau  
Téléphone : +49 6181 59 3301  
Téléfax : +49 6181 59 3085  
Adresse e-mail : sdb@ferro.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)69 30 56 418

---

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**64021015 Pt Pâte****9564021015**spécification **2054212**  
Version **4.0**  
N° du matériau **1327212**Date de révision **20.10.2011**  
Date d'impression **11.11.2011**  
Page **2 / 10**

Pictogrammes de danger :



Facilement inflammable

Phrase(s) R : R11 Facilement inflammable.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.Phrase(s) S : S 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.**2.3 Autres dangers**

aucun(e) connu(e)

**3. Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**Nature chimique : Métal noble  
Hydrate de carbone/cellulose (dérivé)  
ether/acétate de glycol  
alcool**Composants dangereux**

| Nom Chimique         | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification<br>(67/548/CEE) | Classification<br>(RÈGLEMENT<br>(CE) No<br>1272/2008) | Concentration<br>[%] |
|----------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------|
| platine Pt           | 7440-06-4<br>231-116-1                          |                                |                                                       | >= 50 - <= 100       |
| 1-éthoxypropane-2-ol | 52125-53-8<br>216-374-5                         | R10-R67                        | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336                 | >= 20 - < 30         |
| éthanol              | 64-17-5<br>200-578-6                            | F; R11                         | Flam. Liq. 2; H225                                    | >= 5 - < 7           |

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

64021015 Pt Pâte

9564021015

|                |         |                   |            |
|----------------|---------|-------------------|------------|
| spécification  | 2054212 | Date de révision  | 20.10.2011 |
| Version        | 4.0     | Date d'impression | 11.11.2011 |
| N° du matériau | 1327212 | Page              | 3 / 10     |

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Evacuer le sujet hors de la zone dangereuse. En cas de perte de conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité. Couvrir le sujet, le garder au chaud et au calme. Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
- En cas d'inhalation : Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- En cas d'ingestion : Faire boire abondamment de l'eau en petites gorgées.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Traitement : Pas d'information disponible.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau (jet brisé), eau pulvérisée, poudre extinctrice spéciale, mousse extinctrice (mousse à répandre en grandes quantités du fait de sa destruction partielle), dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun(e) connu(e)

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.
- Autres informations : En cas d'incendie, mettre à l'écart les conteneurs exposés au feu et les stocker en lieu sûr, si cela est possible sans danger. L'eau ayant servi à éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

64021015 Pt Pâte

9564021015

|                |         |                   |            |
|----------------|---------|-------------------|------------|
| spécification  | 2054212 | Date de révision  | 20.10.2011 |
| Version        | 4.0     | Date d'impression | 11.11.2011 |
| N° du matériau | 1327212 | Page              | 4 / 10     |

l'incendie. L'eau contaminée ayant servi à éteindre l'incendie doit être éliminée conformément aux règlements administratifs locaux.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.  
Pénétration dans les égouts; éviter les locaux situés en contrebas en raison des risques d'explosion.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber avec des matériaux liant les liquides (par ex. un absorbant inerte un liant universel).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Evacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -  
Ne pas fumer.  
Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Lors du traitement, des composants très volatils peuvent se dégager; éviter en conséquence les sources d'ignition.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Produit est faiblement dangereux pour l'eau. Prendre en considération les instructions réglementaires nationales et locales sur la manipulation et le stockage.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Classe de stockage : 3 A

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**64021015 Pt Pâte****9564021015**

|                |                |                   |                   |
|----------------|----------------|-------------------|-------------------|
| spécification  | <b>2054212</b> | Date de révision  | <b>20.10.2011</b> |
| Version        | <b>4.0</b>     | Date d'impression | <b>11.11.2011</b> |
| N° du matériau | <b>1327212</b> | Page              | <b>5 / 10</b>     |

(Allemagne)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

| Composants             | No.-CAS    | Valeur | Paramètres de contrôle                       | Mise à jour | Base |
|------------------------|------------|--------|----------------------------------------------|-------------|------|
| (platinum)             | 7440-06-4  | VME    | 1 mg/m3                                      |             |      |
| Autres informations    | : Pt       |        |                                              |             |      |
| (1-ethoxypropa n-2-ol) | 52125-53-8 | AGW    | 50 ml/m3 ,<br>220 mg/m3                      |             |      |
| (ethanol)              | 64-17-5    | VME    | 1.000 ppm<br>1.900 mg/m3                     |             |      |
|                        |            | VLE    | 5.000,000000<br>ppm<br>9.500,000000<br>mg/m3 |             |      |

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre des appareils.  
Utiliser de préférence des installations fermées de chargement/déchargement, dosage et mélange.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : En cas de dépassement de la valeur limite relative au poste de travail, appliquer Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre A de couleur marron.

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants:caoutchouc nitrile (NBR).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

64021015 Pt Pâte

9564021015

|                |         |                   |            |
|----------------|---------|-------------------|------------|
| spécification  | 2054212 | Date de révision  | 20.10.2011 |
| Version        | 4.0     | Date d'impression | 11.11.2011 |
| N° du matériau | 1327212 | Page              | 6 / 10     |

- Protection des yeux : Lunettes masques ou lunettes de protection à coquilles latérales.
- Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité  
Lors du maniement d'assez grosses quantités: tablier en caoutchouc, tablier en plastique.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.  
Pénétration dans les égouts; éviter les locaux situés en contrebas en raison des risques d'explosion.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : pâte
- Couleur : gris
- Odeur : caractéristique
- Point d'éclair : 12 °C, obtenu par calcul,
- Limite d'explosivité, inférieure : 1,3 %(V)
- Limite d'explosivité, supérieure : 19 %(V)
- Pression de vapeur : > 1.100 - 1.750 hPa, 50 °C
- Densité : env. 1,6 g/cm<sup>3</sup>, 20 °C
- Hydrosolubilité : soluble

### 9.2 Autres informations

- Indice de réfraction : donnée non disponible

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

64021015 Pt Pâte

9564021015

|                |         |                   |            |
|----------------|---------|-------------------|------------|
| spécification  | 2054212 | Date de révision  | 20.10.2011 |
| Version        | 4.0     | Date d'impression | 11.11.2011 |
| N° du matériau | 1327212 | Page              | 7 / 10     |

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucun(e) connu(e)

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : aucun(e) connu(e)

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

|                   |                                        |
|-------------------|----------------------------------------|
| éthanol           | : DL50: 6.200,00 mg/kg<br>Espèce: rat  |
| méthyléthylcétone | : DL50: 2.737,00 mg/kg<br>Espèce: rat  |
| acide oléique     | : DL50: 74.000,00 mg/kg<br>Espèce: rat |

Toxicité aiguë par inhalation

|         |                                                                   |
|---------|-------------------------------------------------------------------|
| éthanol | : CL50: > 8.000,00 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Espèce: rat |
|---------|-------------------------------------------------------------------|

Toxicité aiguë par voie cutanée

|                   |                                            |
|-------------------|--------------------------------------------|
| éthanol           | : DL50: > 20.000,00 mg/kg<br>Espèce: lapin |
| méthyléthylcétone | : DL50: 5.000,00 mg/kg<br>Espèce: lapin    |

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : non-connu(e)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Des vapeurs produites pendant le traitement peuvent provoquer une irritation du système respiratoire et des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

64021015 Pt Pâte

9564021015

|                |         |                   |            |
|----------------|---------|-------------------|------------|
| spécification  | 2054212 | Date de révision  | 20.10.2011 |
| Version        | 4.0     | Date d'impression | 11.11.2011 |
| N° du matériau | 1327212 | Page              | 8 / 10     |

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : non-connu(e)

## Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité pour le poisson

| 1-éthoxypropane-2-ol CL50 Poisson: > 10.000 mg/l / 24 h

| éthanol CL50 Poisson: 8.140,00 mg/l / 48 h

#### Toxicité pour les daphnies

| éthanol CE50 Daphnie: > 9.268,00 mg/l / 48 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.  
Élimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**64021015 Pt Pâte****9564021015**

|                |                |                   |                   |
|----------------|----------------|-------------------|-------------------|
| spécification  | <b>2054212</b> | Date de révision  | <b>20.10.2011</b> |
| Version        | <b>4.0</b>     | Date d'impression | <b>11.11.2011</b> |
| N° du matériau | <b>1327212</b> | Page              | <b>9 / 10</b>     |

Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise régionale d'évacuation des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

---

**14. Informations relatives au transport****| ADR**

Numéro ONU : 1263  
Nom d'expédition ONU : PEINTURE  
Classe(s) relative(s) au transport : 3  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Etiquettes : 3  
Dangereux pour l'environnement : non

**IATA**

Numéro ONU : 1263  
Description des marchandises : Paint  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Etiquettes : 3  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Dangereux pour l'environnement : non  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : Y341

**| IMDG**

Numéro ONU : 1263  
Description des marchandises : PAINT  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Etiquettes : 3  
No EMS Numéro 1 : F-E  
No EMS Numéro 2 : S-E

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

64021015 Pt Pâte

9564021015

|                |         |                   |            |
|----------------|---------|-------------------|------------|
| spécification  | 2054212 | Date de révision  | 20.10.2011 |
| Version        | 4.0     | Date d'impression | 11.11.2011 |
| N° du matériau | 1327212 | Page              | 10 / 10    |

Polluant marin : non

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
Facilement inflammable  
7b  
Quantité 1: 5.000 t  
Quantité 2: 50.000 t

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

## 16. Autres données

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10 Inflammable.  
R11 Facilement inflammable.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité:  
Ferro US-PS Téléphone: +49 (0)69 27116-605

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.